

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 4 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 11 février 2021, est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention DSIL 2021 Contrat de ruralité - Création d'une passerelle.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise « FERS SERVICE », pour l'installation d'une passerelle afin de permettre la création d'un chemin sécurisé entre des hameaux et le centre-bourg et finaliser la création d'un nouveau parcours de randonnée pédestre. Le montant du devis s'élève à 10 790,00 € H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Madame le Préfet pour une subvention sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 5 395,00 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter Madame le Préfet pour une subvention sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 5 395,00 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Demande de subvention DETR 2021 - Création de 5 chambres d'hôtes.

Vu le projet de la Commune d'Yèvres de créer 5 chambres d'hôtes au 51, Rue Émile Delavallée, il apparaît opportun de profiter de la dotation possible par la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre de ces travaux de rénovation.

D'après le devis estimatif établi par l'AEM (Architecte) à 447 458,35 €, le montant de la subvention possible est de 89 471,67 € (20 % de 447 458,35 € HT).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter Madame le Préfet pour une subvention sur la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 89 471,67 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter Madame le Préfet pour une subvention sur la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 89 471,67 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Demande de subvention DETR 2021 – Installation d'écrans à la salle récréative.

Monsieur le Maire propose l'installation d'écrans à la Salle Récréative de chaque côté de la salle pour permettre une visualisation parfaite de tous les participants quel que soit leur positionnement dans la salle.

Il apparaît opportun de profiter de la dotation possible par la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre de ces travaux de rénovation,

D'après le devis estimatif établi par la société AUVISYS à 7 269,54 € H.T., le montant de la subvention possible est de 1 453,91 € (20 % de 7 269,54 € HT).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter Madame le Préfet pour une subvention sur la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 1 453,91 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter Madame le Préfet pour une subvention sur la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 1 453,91 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Cession des espaces publics du Lotissement La Croix du But.

Vu la demande de la SAEDEL de procéder à la rétrocession des différents espaces publics situés à l'intérieur de la tranche n°1 du Lotissement La Croix du But pour le montant de l'euro symbolique, il apparaît opportun de finaliser cette opération.

Celle-ci concerne les parcelles répertoriées dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Superficie en m ²	Parcelle	Superficie en m ²
YP 126	36	YP 127	2 275
YP 129	234	YP 134	27
YP 138	42	YP 139	143
YP 144	150	YP 145	94

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande par un acte notarié. Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de répondre favorablement à cette demande par un acte notarié et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Démission d'un Adjoint au Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Samuel BOISSEAU, 1^{er} Adjoint dans l'ordre du tableau des Adjoints depuis le 25 mai 2020 a présenté sa démission, pour raison professionnelle, à compter du 1^{er} mars 2021, desdites fonctions à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir par lettre en date du 1^{er} février 2021, démission acceptée par Madame le Préfet en date du 23 février 2021 et notifiée à l'intéressé le 23 février 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur BOISSEAU continuera de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que Conseiller municipal.

Suite à cette démission, le Conseil Municipal a la faculté de supprimer le poste d'Adjoint vacant en question, les Adjoints après le 1^{er} rang prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement, ou de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint en remplacement de l'Adjoint démissionnaire ; Soit à la suite des Adjoints en fonction. Les Adjoints après le 1^{er} rang prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement, soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer le poste d'Adjoint vacant en question, les Adjoints après le 1^{er} rang prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement.

Ainsi :

Madame Danièle CARROUGET devient 1^{ère} Adjointe au Maire,

Monsieur Jean-Philippe MALHERBE devient 2^{ème} Adjoint au Maire,

Madame Angélique VEILLARD devient 3^{ème} Adjointe au Maire,

Monsieur Sébastien TRECUL devient 4^{ème} Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'Adjoint vacant en question, les Adjoints après le 1^{er} rang prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement.

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 avril 2021 pour voter le compte administratif 2020 et le budget 2021.
- Qu'alors qu'il y a un projet d'installer l'éclairage public dans différents hameaux au cours des 5 ans qui viennent, une demande a été faite le 25 janvier par un habitant, de la Rue de Duan. Pour faire suite à cette demande, un courrier (muni d'un coupon-réponse) a été distribué à tous les habitants concernés de cette rue par M. Serge CALVET afin de savoir s'ils souhaitaient que nous installions l'éclairage public. À l'issue du délai de réponse, 4 personnes ont répondu au sondage (3 pour et 1 contre) sur 16 habitations. Monsieur le Maire souhaite donc envoyer les résultats du sondage par courrier aux habitants de la rue de Duan, et indiquer que comme il n'y avait pas une majorité de réponses, il n'y aurait pas d'installation de l'éclairage public.

Le Conseil municipal approuve cette démarche.

Pour déterminer quels autres secteurs seront sondés, les membres de la Commission Cadre de Vie en discuteront lors de la prochaine commission.

Monsieur TRECUL indique au Conseil Municipal qu'il ne faut pas tarder à envoyer les demandes de subvention, car pour rappel, pour les travaux 2022, les demandes auprès d'Eure et Loir Ingénierie étaient à envoyer avant le 28 février 2021.

Les demandes de subventions pour les travaux prévus au Thuret (enfouissement des réseaux, mise en place de la voirie ...) devront donc être envoyées avant le 28 février 2022 pour une réalisation éventuelle en 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un mât éolien de 120 mètres de haut qui sera installé pour prendre les mesures du vent pendant un an à priori, à partir de septembre 2021 à proximité du hameau Le Saussay pour un futur projet éolien de 3 éoliennes.

Il explique au Conseil Municipal que si les propriétaires et le préfet sont d'accord pour un projet éolien, le projet se fera suite à la loi Climat de 2017. Les autres avis (Conseil Municipal, Administrés -par référendum-, Architecte des Bâtiments de France, ...) ne sont que consultatifs.

Aussi, afin que chacun puisse être le mieux informé possible et avoir donné son avis, il propose le rétroplanning suivant concernant le projet éolien du Saussay, ainsi que celui de Mifoucher :

- Avril 2021 : réunion avec les conseillers municipaux
- Mai 2021 : réunion avec les conseillers municipaux en présence du développeur Energie Team, Monsieur Bruno PAIN.
- Juin 2021 : réunion du Conseil Municipal pour avis.
- Septembre 2021 : réunion publique.
- Octobre 2021 : réunion publique.
- Décembre 2021 : référendum local.

Le Conseil Municipal approuve cet agenda.

Madame VOILLLOT demande combien de temps le mât sera installé. Monsieur le Maire répond que le mât doit prendre les mesures sous toutes les saisons, donc à priori pendant une année.

Monsieur le Maire présente la vidéo qui sera mise en ligne sur YouTube le 5 mars présentant les professionnels de santé de la Commune, et qui doit faciliter la recherche de nouveaux médecins généralistes.

L'ensemble du Conseil Municipal apprécie la vidéo et remarque le dynamisme au niveau de tous les participants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vidéo sera aussi diffusée sur Facebook, à l'université de Tours et espère qu'une présentation sera faite prochainement à l'université de Créteil.

Monsieur le Maire et Monsieur BOISSEAU remercient le réalisateur Alex BLACK et plus particulièrement le docteur COIFFARD, qui prend sa retraite le 31 mars 2021, de sa participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.